

## ÉVALUATION DES COMPÉTENCES FINANCIÈRES

adessoqraphe

Nom du client/patient : \_\_\_\_\_

Dossier médical n° \_\_\_\_\_

**Loi sur la santé mentale : Sec. 54 (1) Dès l'admission d'un malade dans un établissement psychiatrique, un médecin l'examine afin d'établir s'il est capable de gérer ses biens. 1992, chap. 32, par. 20 (41).**

\_\_\_\_\_ a été examiné le \_\_\_\_\_  
(Nom du client/patient) Date (jj/mm/année)

**et a été jugé :**

- Capable étant donné la connaissance qu'a le patient/client de la nature et de l'importance de ses biens matériels et de sa capacité de décider de la façon dont ils doivent être gérés
- Incapable étant donné que, en raison d'un trouble mental, le patient/client n'as pas la capacité de décider de la façon dont ses biens matériaux doivent être gérés

\_\_\_\_\_  
Nom du médecin traitant

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date (jj/mm/année)

1. Certificat d'incapacité de gérer ses propres biens (Sec. 54 (4)) : le formulaire 21 a été rempli le :

\_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_  
Date (jj/mm/année) Nom du médecin

2. Avis de maintien du Certificat d'incapacité de gérer ses propres biens (Sec. 57 (2)) : le formulaire 24 a été rempli le :

\_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_  
Date (jj/mm/année) Nom du médecin  
(jj/mm/année)

3. Avis d'annulation du Certificat d'incapacité de gérer ses propres biens (Sec. 56) : le formulaire 23 a été rempli le :

\_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_  
Date (jj/mm/année) Nom du médecin